

,PROCES VERBAL REUNION DU SYNDICAT ASL LA JOIE DE VIVRE

VENDREDI 21 MARS 2014

Etaient présents

M. Jacques Frigiére Pdt

M. Michel Maccary Trésorier

M. Michel Chauttard (représenté)

M. me Colette Remy secrétaire

M. Raymond Doumas

M Michel Mouttet (pouvoir à M Frigiére)

Invités

M. Pierre Passebecq

Mme Lidie Jumeau

En début de réunion le Président donne des informations sur la situation de trésorerie de l'ASL :
IL y a 57165 euros en banque dont il convient de déduire le montant des impôts fonciers à débiter, étant précisé que le Trésor public a admis notre bonne foi et nous a dégrèvé des 10% de pénalités pour retard de paiement.

La question du débroussaillage est abordée

Intervention de l'ONF à coordonner avec les propriétaires voisins de l'ASL.

L'éclairage public est évoqué avec quelques changements à effectuer pour rendre le système efficient.

M. Raymond Doumas fait un point sur les perspectives du procès qui oppose l'ASL à la Société Générale au vu des dernières décisions de la cour de cassation. La jurisprudence actuelle consolide nos dernières actions puisqu'il en résulte que d'une part les ASL peuvent régulariser leur situation même après le délai de deux ans fixé par l'ordonnance de 2004 et que d'autre part, avant cette régularisation les ASL n'avaient pas perdu leur existence légale.

Il est rappelé l'importance de la prochaine décision à intervenir sur l'interruption de la péremption d'instance pour la suite du procès.

Un nouveau point sera fait fin avril, lors de la prochaine réunion du bureau.

Le trésorier communique l'état du recouvrement des cotisations auprès des co-lotés et à l'issue d'un échange de vues il est décidé d'effectuer une relance par mails et par lettres auprès de ceux (peu nombreux) qui ne se sont pas manifestés et n'ont rien payé depuis la première relance du début de la nouvelle gestion.

Une démarche personnelle sera entreprise auprès de certains par les membres du bureau désignés. Sur le plan des principes il est décidé que, dans un souci d'égalité vis-à-vis de ceux qui sont à jour de leurs cotisations ou vont l'être prochainement, le bureau mettra tout en œuvre, avec action judiciaire s'il le faut, pour recouvrer les sommes dues à l'ASL.

À l'issue des débats la réunion est clôturée à 21h.